

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 11 mai 2016

N° 48 / 2011 – 2016

Présidence de **M. Laurent BEAUVERD**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

80 sont présents,

20 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : **BARBLAN Edith Magali, DECOSTERD Eric, DELLWO BAUER Katharina, DUFAUX Jacques-Alain, ELSIG Céline, GEMPERLI Pascal, GOLAY-FAVRE Christine, KUBLER Steven, MARTIN Ilda, NZIKOU Jean, RAMIREZ Raul, RATKOCERI Izjadin, SCHOPFER Cédric, TROGER Alain, TRUDU Francesco, TRUDU Sylviane**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : **DELALANDE Rémy, HLAVAC Rémy, LLAVADOR François, LUONGO Carmine,**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2016.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Antoine André et consorts " Pour des partenaires financiers plus éthiques ". (VER)
5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion du Groupe PLR " Un sparadrap sur la cicatrice ". (SPI)

6. Préavis de la Municipalité :

- N° 13/5.16 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple ; (PLR)
- N° 14/5.16 Demande d'un crédit-cadre de CHF 905'000.00, soit 524'000.00 en 2016, CHF 77'000.00 en 2017, CHF 108'000.00 en 2018, CHF 98'000.00 en 2019 et CHF 98'000.00 en 2020, pour le renouvellement de l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde des 5 prochaines années ; (EM)
- N° 15/5.16 Adoption des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens ; (SPI)
- N° 16/5.16 Demande d'un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes ; (PLR)
- N° 17/5.16 Adoption de la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs. (UDC)

7. Rapports de commissions :

- N° 12/5.16 Politique culturelle 2016-2020 – Réponse à la motion Richard Bouvier " Pour une politique équitable du subventionnement de la culture " - Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** ;
- N° 18/5.16 Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre.

8. Postulat Antoine André " Pour un vrai choix dans nos cantines " - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

10. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 13 avril 2016.

2. Préavis de la Municipalité :

- N° 13/5.16 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple ; (PLR)

- N° 14/5.16 Demande d'un crédit-cadre de CHF 905'000.00, soit 524'000.00 en 2016, CHF 77'000.00 en 2017, CHF 108'000.00 en 2018, CHF 98'000.00 en 2019 et CHF 98'000.00 en 2020, pour le renouvellement de l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde des 5 prochaines années ; (EM)
- N° 15/5.16 Adoption des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens ; (SPI)
- N° 16/5.16 Demande d'un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes ; (PLR)
- N° 17/5.16 Adoption de la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs. (UDC)

3. Rapports de commissions :

- N° 12/5.16 Politique culturelle 2016-2020 – Réponse à la motion Richard Bouvier " Pour une politique équitable du subventionnement de la culture " - Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** ;
- N° 18/5.16 Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre.

4. Réponse écrite de la Municipalité aux questions de M. Bertrand GILLIARD relatives au plan directeur des circulations ainsi qu'au plan d'assainissement du bruit routier
-

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2016.

La secrétaire apporte les corrections suivantes :

Page 1213, liste des personnes excusées : Mme Giuseppina BIERI a excusé son absence, déplacer son nom dans la liste des personnes excusées.

Page 1219, avant-dernier paragraphe, il manque le nom ZUGER après le prénom Eric.

Page 1222, avant-dernier paragraphe, " La commission s'est prononcée à l'unanimité, **moins une abstention** sur les conclusions (effacer *suivantes* qui n'a pas de sens puisqu'elles ne sont pas mentionnées).

Page 1231, point 11, propos de M. GILLIARD, avant- dernière ligne : "revient sur la question de la **réflexion** du bruit " et pas réfection.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le Président M. Laurent BEAUVERD annonce quatre points.

Premier point :

Le Bureau électoral a procédé le 26 avril dernier à l'élection de M. François Clément en remplacement de Mme Catherine Aellen, suite à sa démission auprès du Grand Conseil.

Deuxième point :

L'Association Maison des Association a déposé une pétition auprès du président du Conseil communal en date du 20 avril dernier. Cette pétition demande que la Ville de Morges se dote d'un lieu pour héberger la vie associative et créer ainsi une vitrine du monde associatif qui permettrait de nombreux échanges et une vraie dynamique associative. La commission des pétitions est invitée à se réunir au pied du perchoir en fin de séance afin de fixer une date pour travailler sur cet objet.

Troisième point :

La séance d'assermentation aura lieu le 14 juin à **18h00** au Casino et pas 17h00 comme précédemment annoncé. L'horaire a été modifié par la Préfecture à la demande du Bureau, pour des raisons pratiques.

Quatrième point :

Selon les règles en vigueur les commissions qui se trouveront à cheval entre les deux législatures seront renommées pour le début de la nouvelle législature. La fin de la législature met un terme à tous les mandats, même s'ils sont en cours.

3. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES lit la lettre d'excuse de M. Denis PITTET, qui à 6 semaines de la fin de son mandat, manque son premier Conseil communal. Le changement de date ne lui permettait pas de revenir sur un engagement planifié à l'étranger. M. le Syndic excuse aussi M. Eric ZUGER, également à l'étranger.

Desserte de l'Office postal Morges 3 Grosse-Pierre

M. le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

" Comme évoqué auprès de votre Conseil en février 2016, La Poste Suisse a rencontré une délégation municipale à fin octobre et mi-décembre 2015. La Municipalité a été informée de la volonté de La Poste de modifier ses prestations postales à son office de Morges 3 Grosse-Pierre. Les scénarios envisagés sont la suppression de l'office, sans remplacement, ou le maintien de prestations dans le cadre d'une agence postale, en collaboration avec un commerçant partenaire.

Les motivations évoquées par La Poste sont en relation avec la baisse de la fréquentation de l'office. De son côté, la Municipalité considère que la mission de service public et le maintien des prestations postales dans le quartier de la Grosse-Pierre sont indispensables.

Par courrier du 14 avril 2016, La Poste CH SA s'est prononcée en faveur du remplacement de l'Office de poste Morges 3 Grosse-Pierre par une agence postale en partenariat avec un commerce d'alimentation du quartier. Le jeudi 28 avril 2016, la Poste a informé la population et les médias locaux par le biais d'un tout-ménage.

Du point de vue de la Municipalité, la présence des trois offices postaux actuels sur le territoire de notre ville est adéquate et n'est en rien disproportionnée.

Pour ces raisons, la Municipalité a décidé de faire examiner la décision de la Poste par la Commission fédérale de la poste (PostCom) en lui recommandant de maintenir l'Office postal Morges 3 Grosse-Pierre.

PostCom examine les arguments de la commune et émettra une recommandation à l'attention de la Poste. C'est à cette dernière que reviendra la décision définitive.

Le Conseil communal sera tenu au courant du suivi. "

PPA Parc des Sports

M. le Municipal Yves PACCAUD s'exprime en ces termes :

" La Direction de l'aménagement du territoire et développement durable a reçu le 21 avril dernier le rapport d'examen préalable cantonal concernant le PPA Parc des Sports. Le projet de PPA sera déposé à la mise à l'enquête publique au début du mois de juin. Une présentation aux Présidents de partis et aux chefs de groupes politiques a eu lieu le 3 mai dernier.

Des séances d'information ciblées seront organisées pendant la mise à l'enquête publique du dossier, soit

1^{er} soirée le jeudi 2 juin 2016, à 19h00, Hôtel Mont-Blanc, salle des Alpes :

- Clubs sportifs, milieux culturels et Fonds du sport Vaudois,

2^e soirée le mardi 7 juin 2016, à 19h00, Hôtel Mont-Blanc, salle des Alpes :

- les associations régionales, le Conseil d'administration du Centre aquatique, les écoles, le SPECO (Promotion économique et police du commerce), Morges Région Tourisme et les commerçants.

3^e soirée le lundi 13 juin 2016, à 19h00, Hôtel Mont-Blanc, salle des Alpes :
- Les intérêts autour de la mobilité, les milieux naturels et patrimoniaux.

4. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion du Groupe PLR " Un sparadrap sur la cicatrice ". (SPI)

MARTINET Claire	MONNEY Bastien	BORNOZ Mathieu
HODEL Catherine	REY Lucien	
PELLEGRINO Laurent	ZUGER Magali	

Le Président M. Laurent BEAUVERD remercie les commissaires de se réunir au pied du perchoir en fin de séance pour fixer la date de la première séance.

5. Préavis de la Municipalité :

N° 13/15.16 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple ; (PLR)

OLIVEIRA Alexandre	WEBER Eric	DIND Claudine
WYSS Rita	BARLBLAN Magali	
POUSAZ Sylvie	TONDA Pierre	

La première séance aura lieu le lundi 23 mai au Temple et pas à l'Hôtel-de-Ville, comme cela était indiqué dans le préavis.

N° 14/15.16 Demande d'un crédit-cadre de CHF 905'000.00, soit 524'000.00 en 2016, CHF 77'000.00 en 2017, CHF 108'000.00 en 2018, CHF 98'000.00 en 2019 et CHF 98'000.00 en 2020, pour le renouvellement de l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde des 5 prochaines années ; (EM)

SPILLMAN Galina	BARBLAN Tobias	GEMPERLI Pascal
HUGONNET Christian	DELLWO BAUER Katharina	
DESPONDS Thomas	OUWEHAND Fineke	

La première séance aura lieu le jeudi 2 juin à 18h30 à la salle Henri-Perregaux, Hôtel-de-Ville.

N° 15/5.16 Adoption des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens ; (SPI)

OLIVEIRA Alexandre	MENETREY Yves	CHRISTINET Yvan
FROCHAUX Eva	DUBOCHET Jacques	
KUBLER Dominique	DAUTREPPE Lionel	

La première séance aura lieu le 17 mai à la salle des commissions de l'Hôtel-de-Ville à 18h30.

N° 16/5.16 Demande d'un crédit de CHF 320'000.00 pour la réalisation d'une place de rebroussement et de places de dépose-minute au chemin des Philosophes ; (PLR)

SPILLMAN Galina	BARBLAN Tobias	BORNOZ Mathieu
DIZERENS Charles	THULER Jean-Bernard	
GILLIARD Bertrand	ZUGER Magali	

La première séance aura lieu le 19 mai à 18h30 à la salle Henri-Perregaux de l'Hôtel-de-Ville.

N° 17/5.16 Adoption de la convention modifiée entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs. (UDC)

GENOUD Béatrice	DE BELLIS Giancarlo	BECK Philippe
GUARNA David	AUBERT Anne-Catherine	
WYSS Mélanie	COSANDEY Anne-Françoise	

La première séance aura lieu le 18 mai à 18h30 à la salle des Pas Perdus de l'Hôtel-de-Ville.

La commission chargée des statuts de l'ARASMAC est priée de se retrouver au pied du perchoir en fin de séance afin de fixer une date de séance.

7. Rapports de commissions :

- N° 12/5.16 Politique culturelle 2016-2020 – Réponse à la motion Richard Bouvier " Pour une politique équitable du subventionnement de la culture " - Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** ;

M. Philippe BECK président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de la majorité, qui sont identiques à celles du préavis municipal. Elle émet toutefois le vœu que la Municipalité prenne exemple sur le modèle de la Ville de Nyon en vue d'étendre le mandat de la Commission consultative des affaires culturelles (CCAC) à l'ensemble des subventions, tant ordinaires qu'extraordinaires, et d'élargir sa composition au moins à des représentants des groupes politiques représentés au Conseil communal. Que le règlement de la CCAC soit révisé en conséquence.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, rapporteur de la minorité, lit les conclusions du rapport de la minorité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité a eu envie de répondre à la motion mais aussi de profiter de cette occasion pour revoir sa politique culturelle. C'est une opportunité qu'elle a pris le temps d'examiner. Elle a fait le bilan de ce qui a été lancé en 2005 avec le rapport Chaves. Elle a établi des comparatifs et tiré des enseignements par rapport à la situation actuelle. M. le Syndic met en avant l'ampleur des changements intervenus au sein de la culture morgienne ces dernières années. Le paysage culturel morgien a énormément évolué et de nombreux acteurs culturels ont changé en 10 ans. Quelles peuvent être les recettes à apporter à la politique culturelle pour les années à venir? Quelles sont les marges de manœuvre de la Municipalité? c'est très divers à Morges, ça ne ressemble pas aux autres tissus culturels des autres communes. Quels sont les moyens à Morges pour la culture ? Des études comparatives démontrent une moyenne acceptable pour la Ville. La commission s'est réunie, elle a effectué un travail important et la Municipalité a répondu aux nombreuses questions. De ce fait, elle ne comprend pas la notion de réponses partielles mentionnée dans le rapport de minorité. Il semble à la Municipalité qu'elle soit allée au-delà du questionnement. M. le Syndic regrette cette approche du rapport de minorité

La Municipalité a tenu compte du désir d'augmenter les subventions pour diminuer les inégalités de traitement ou du moins les écarts, en apportant des correctifs et en tenant compte des 10 ans écoulés. M. le Syndic rappelle que le montant complet de l'augmentation des subventions correspond à 3 % du budget culturel de la Ville et non pas 40 %. Il pose les questions suivantes. Jusqu'où doit-on aller en terme de normes et de principes ? Quels sont les critères à appliquer tant le paysage culturel est divers ? La culture n'est pas un milieu scientifique, il n'y a pas de règles mesurables établies. Nous pouvons amener un cadre, examiner, apporter des critères et procéder à une gestion rigoureuse des deniers publics. La Municipalité est soucieuse de la manière dont elle distribue les deniers. M. le Syndic pense qu'il est possible d'aller plus loin et la Municipalité fera part de ses idées plus tard. La Municipalité encourage à soutenir le préavis municipal.

M. Xavier DURUSSEL est étonné de la position de la minorité. Elle veut d'un côté augmenter le contrôle fait par la commission consultative et en même temps augmenter le nombre de gens qui siègent. Aujourd'hui la commission consultative ne se détermine que sur les subventions extraordinaires, soit environ CHF 20'000.00. Pour lui, le fait de rajouter des membres pour discuter et élargir la discussion va augmenter les conflits d'intérêts. Il ne comprend pas la logique. Actuellement, on demande des avis à des personnes qui sont concernées par le propos et qui savent de quoi elles parlent. Pourquoi compliquer un système qui fonctionne bien? Le problème c'est que la Municipalité propose une augmentation du budget et c'est cela qui ne plaît pas, il demande aux personnes que cela dérange d'avoir le courage politique de le dire. Que les personnes soient claires sur leurs demandes.

M. Richard BOUVIER constate que deux ans après le dépôt de la motion, le Conseil a à se prononcer sur un " drôle de paquet ". D'une part, la réponse à la motion et, de l'autre, une augmentation de subventions. Il a le sentiment que sa motion a servi d'alibi pour ce dernier point. La commission n'a pas réussi à se mettre d'accord, ce qu'il regrette car les positions n'étaient pas si éloignées que cela.

Bon nombre de points n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes, c'est pourquoi il dépose formellement l'amendement au rapport de majorité, qui supprime le point 14 des conclusions. Son souci principal, lorsqu'il a déposé la motion, était l'équité entre les acteurs de la culture morgienne et ses usagers. En acceptant le rapport de majorité, nous ne faisons quasiment aucun progrès dans ce sens. Nous n'avons en tout cas aucune garantie. Comme il n'est visiblement pas possible d'établir des critères précis, comme c'est le cas pour le sport, ce qu'il peut admettre, il est toutefois indispensable que l'octroi des subventions soit sous le contrôle d'un nombre élargi de personnes et régi par un règlement. Ceci passe par l'élargissement de la commission culturelle, l'élargissement des compétences aux subventions ordinaires, l'adoption d'un règlement clair, par exemple inspiré de la Ville de Nyon. Les commissaires de la majorité partagent ce point de vue, étant donné qu'ils formulent ceci sous forme de vœu dans les conclusions. Afin de retarder au minimum l'entrée en vigueur de cette nouvelle politique morgienne et d'offrir une culture équitable, la seule solution est de renvoyer le préavis à la Municipalité pour qu'elle revienne rapidement avec les changements demandés concernant la commission culturelle. M. Bouvier engage le Conseil, dans un premier temps à soutenir l'amendement et, dans un deuxième temps, le rapport de minorité.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER s'étonne de la réaction de M. Durussel. Lui qui provient d'un parti qui porte la participation citoyenne au pinacle, qui considère qu'il n'est de démarche valable que celles qui impliquent le plus grand nombre possible d'intervenants, qui aime bien les démarches participatives et qui nous dit que dans le domaine de la culture *" circulez y a rien à voir, ne venez pas vous intéresser à cela, cela doit rester dans un petit cénacle et de préférence le même cénacle qui est susceptible de voter ses propres subventions. "* Le rapport de minorité va dans le sens d'une meilleure ouverture, d'une meilleure compréhension, d'une meilleure transparence. Objectivement qu'est ce qui empêche Morges de prendre un bon exemple à Nyon ? Nyon fonctionne avec une commission consultative élargie qui se prononce sur tous les projets, et non pas sur CHF 20'000.00 sur un budget de plus d'un million. Cela se passe en bonne entente même si cela peut être astreignant pour les membres de cette commission. L'avantage est de supprimer l'apparence ou l'éventualité d'un conflit d'intérêt. Lorsque l'on parle de politique publique, il est bon d'éviter ce genre de choses. Cela favorise aussi les relais et la compréhension par le public et les collectivités des mécanismes, qui président à l'allocation des subventions culturelles. A titre personnel, il n'a pas peur de la transparence, c'est le principal souci du rapport de minorité et plutôt que de former un simple vœu et d'attendre ce qui va se passer, quitte à revenir avec une autre motion dans une année ou deux, il incite à faire le travail complètement en demandant à la Municipalité de revenir en septembre avec une commission consultative, qui pourra être désignée dans la foulée des nominations de commissions étant donné que cela concorde avec le début de nouvelle législature. Et ainsi de commencer une nouvelle législature avec une politique culturelle qui aille réellement dans le sens de la motion Bouvier, qui, il le rappelle a été prise en considération sans avis contraire par le Conseil, donc par tous les partis. Il remercie de suivre le rapport de minorité

M. le Syndic Vincent JAKUES répond à M. Bouvier que si la Municipalité s'était servie de sa motion comme alibi, elle n'aurait pas passé autant de temps sur le sujet. Elle a vu en cette motion une véritable opportunité. Le travail sera fait par le Conseil communal, et si l'on se réfère à Nyon, il faut savoir que cela engendre 12 séances par année qui durent 2 heures. Une commission consultative génère du travail supplémentaire pour l'administration et pour les conseillers. Une commission consultative sous-entend un engagement marqué de ses membres. Concernant la problématique de la clé de répartition, c'est impossible à dupliquer dans le milieu de la culture tant les milieux fonctionnent différemment. Il y a des fondations de

droit privé, des associations publiques, des fondations, des conseils d'administration, entre autres. Les demandes sont différentes et les implications financières sont différentes. Le critère financier n'est qu'un paramètre parmi d'autres, il y a l'Histoire, le contexte général, les manifestations « maison », et le paysage culturel qui évolue sans cesse. Il est nécessaire de se réinventer en permanence, de trouver des équilibres et faire des choix. Il souligne que dans la Commission consultative des affaires culturelles le politique est présent. Certes ce ne sont pas des conseillers communaux mais deux membres de la Municipalité, qui selon lui peuvent prétendre au qualificatif de "politiques". S'il devait y avoir des conflits d'intérêts ou des problèmes particuliers, la responsabilité de la délégation municipale est justement de les arbitrer.

La question centrale est la manière dont les montants sont injectés, examinés, équilibrés, et les outils pour le faire. La Municipalité estime qu'avec son service d'administration et de la culture, avec le personnel qu'elle met en place et la commission qui existe, nous pouvons le faire. Nous le faisons et nous le faisons bien avec la plus grande honnêteté intellectuelle et d'équité de traitement. Mais bien sûr on peut aller plus loin. Elle a décidé de le faire lundi car au-delà des montants, elle a senti, à la lecture des rapports, que cette volonté de participer d'une manière plus serrée à la vie culturelle faisait son chemin. La Municipalité a donc décidé d'intégrer des représentants des partis politiques au sein de la Commission consultative des affaires culturelles, sous réserve de l'approbation du projet de préavis soumis ce soir. Ceci a été décidé pour permettre au Conseil communal de participer à cette commission consultative. Ceci est déjà le cas pour d'autres commissions consultative, la Municipalité n'a aucune raison de s'y opposer.

Ce premier point lui semble aller droit dans le sens de ce que le Conseil demande. Cet argument semble atténuer le besoin de renvoyer le dossier à la Municipalité, parce que justement elle y répond ce soir. Le Conseil souhaite réformer la commission, nous entrons en matière et nous laissons la possibilité à la Commission des affaires culturelles d'intégrer les milieux politiques. Puis, nous sommes allés un cran plus loin, en se disant au fond, le rapport de majorité comporte des directives qui ont été demandées dans le cadre de l'examen. Ces directives, la Municipalité les a adoptées lundi sous la forme que vous trouvez. Ces directives existent, elles seront adoptées, approuvées, ce n'est pas du vent, ce n'est pas pour faire plaisir, ni un exercice de style. Nous vous prenons au sérieux et il a été répondu aux deux demandes principales de la minorité, soit l'intégration de la politique dans la commission et les directives municipales qui ont été élaborées et qui sont jointes au présent rapport.

M. Jean-Bernard THULER s'exprime en ces termes :

" Nous avons la chance de vivre dans une ville où la politique culturelle est portée autant par la gauche que par la droite. La motion Richard Bouvier a le mérite non seulement de questionner la Municipalité sur sa politique culturelle mais aussi d'apprécier et de mesurer la richesse de celle-ci.

En demandant, par voie de motion, une équité de la culture à Morges, M. Bouvier a permis à la Municipalité de baliser la politique culturelle sous la forme du préavis que nous avons sous les yeux. Si le travail de la commission chargée de rapporter devant vous ce soir a débouché sur un rapport de majorité et un rapport de minorité, ça n'est pas dû à une vision culturelle différente ou discordante, à aucun moment les discussions se sont montrées hostiles à la culture. C'est bien sur la distribution des subventions que le désaccord s'est fait jour.

Comme vous pouvez le constater à la lecture des deux rapports, la principale divergence est d'ordre financier, c'est confirmé par la lecture de la détermination de la Commission des finances. Je me suis d'ailleurs posé la question de savoir comment la Commission des finances pouvait affirmer ne pas disposer des fonds nécessaires à financer cette subvention ? Nous engageons des sommes importantes pour l'entretien des bâtiments communaux, des infrastructures, des routes, des camions de la voirie, de l'informatique. Là nous trouvons toujours les moyens de financer des dépenses que nous devons amortir sur des dizaines d'années.

Mais la Commission des finances ne juge pas nécessaire d'augmenter de 3 % le financement de la politique culturelle présentée par la Municipalité. C'est étonnant, d'autant plus que l'investissement réalisé est porteur de travail pour bon nombre d'artisans. Les Italiens l'ont tellement bien compris qu'ils ont décidé d'investir plus d'un milliard d'euros dans la culture. De plus, on ne peut pas dire que les finances communales sont mauvaises.

A la lecture du rapport de majorité, vous pouvez constater qu'il a été répondu point par point et dans le détail à toutes les questions que posait la motion. Bien entendu, il a fallu obtenir un certain nombre de précisions auprès de la Municipalité, afin de comprendre et d'analyser l'impact d'un tel préavis. Et plus le travail de la commission avançait, plus la vision de la politique culturelle définie nous semblait fine, intelligente, audacieuse, riche dans sa diversité. Car de quoi parle-t-on ?

Nous parlons d'une augmentation de 3% du budget culturel et non pas des 40% du volume des subventions comme évoqué dans le rapport de minorité. Et surtout nous parlons de soutenir l'accès à la culture, d'encourager le travail bénévole, de favoriser la création, d'animer la Ville, de mettre en valeur le patrimoine. Je constate que la diversité et l'impact d'une politique culturelle sont mesurables avec des exemples tels que le Musée Alexis Forel, la Fondation Bolle, le Musée Paderewski, qui va prochainement inaugurer ses nouveaux locaux et nous permettre de faire plus ample connaissance avec ce citoyen morgien, 1^{er} ministre de Pologne, compositeur fécond et pianiste adulé. Nous trouvons un rayonnement théâtral et musical avec Beausobre, carte de visite culturelle de la Ville, qui sait mélanger les genres, les âges, les émotions, invente le Diabolo Festival pour les enfants. De l'autre côté de la Ville, le Paillote Festival apporte sa musique, son public, sa disponibilité avec un accès gratuit. Tout à côté, le Théâtre Trois P'tits Tours qui fait une large place à la création théâtrale. Qui se rappelle de Napoléon chez les Waldstätten, de César, des Quatre doigts et le pouce, et bien d'autres acteurs de la vie culturelle.

Cette politique culturelle est un terreau riche, hérité de personnes comme Stravinski, René Morax, Loulou Schmidt, Gérald Zambelli ou plus proche Philippe Saire, Massimo Furlan, Blaise Hoffmann, Yvan Schwab, Sarto, Philippe Pasche, sans oublier, à partir d'aujourd'hui, Richard Bouvier.

Il serait regrettable de renvoyer la Municipalité à ses fourneaux après la mise en valeur de la politique culturelle qu'elle a développée. D'autant plus que par les positions qu'elle a adoptées ce soir, elle répond de manière complète aux inquiétudes du rapport de minorité. Faisons confiance à nos institutions de contrôle que sont les assemblées générales des associations, ouvertes au public, à la Commission de gestion, au Conseil communal qui débat sur les préavis qui nous sont proposés. Je vous encourage à nous "mélancher" pour soutenir les conclusions du rapport de majorité et d'ainsi participer à la richesse de la culture morgienne. "

M. Philippe BECK revient sur trois points. La majorité s'est laissée convaincre par les membres de la commission, qui ensuite ont formé la minorité, qu'il était intéressant d'élargir la constitution de cette commission. De là à prétendre à renvoyer à la Municipalité tout le paquet parce qu'un point n'est pas répondu, il ne comprend pas. Il remercie la Municipalité pour tout le travail accompli et estime que c'est une belle reconnaissance du travail de la commission.

Concernant la clé de répartition, il en a beaucoup été discuté. Nous avons demandé aux motionnaires et aux commissaires qui n'étaient pas d'accord sur ce point quels critères eux verraient s'ils étaient à la place de la Municipalité. Comment ils feraient pour déterminer, quel est le pourcentage de subvention que l'on peut donner à une exposition sur un artiste semi inconnu mais qu'on a envie de pousser ici par rapport à un concert de chant choral ou un orchestre universitaire ? Ce sont des choses tellement différentes, que personne ne peut fixer ces critères, et pas plus la minorité que les autres. Personne n'a été capable de répondre à ces questions. M. Beck déplore que ces personnes reprochent à la Municipalité de ne pas savoir s'y prendre alors qu'elles ne le savent pas non plus.

Dernier point autour des 3% ou 40 %. Les 3 % d'augmentation sont relatifs à l'ensemble de la vie culturelle morgienne. Les 40% qui ont été calculés, c'est non seulement 40 % par rapport aux subventions, c'est 40% par rapport uniquement aux montants qu'on nous demande d'augmenter. Pour faire un parallèle, si la Municipalité, au lieu d'augmenter d'un certain pourcentage un certain nombre de subventions, avait uniquement demandé à travers ce préavis de créer un nouveau subventionnement (il en existe un pour le prix pour les jeunes artistes) de CHF 10'000.00 ou CHF 20'000.00 nouveaux, pour quelque chose qui n'est pas encore subventionné, l'on se serait trouvé avec une augmentation de 100% selon le calcul du rapport de minorité. C'est inepte. Le seul chiffre à retenir c'est 3% d'augmentation de notre budget culturel et M. Beck estime que le Conseil peut se le permettre.

Mme Maria Grazia VELLINI revient sur les conclusions du rapport qui proposent une analyse de situation et des propositions concrètes de solutions. Chaque point du rapport de majorité a trouvé une réponse, que les motionnaires agrément ou pas. La culture est un domaine insaisissable. Comment fixer des règles pour un domaine aussi vaste ? La mise en place de cette politique culturelle sur la nouvelle législature permettra d'affiner par la suite les solutions mises en place. Elle n'était pas présente lors du vote de la COFIN mais le montant supplémentaire demandé lui semble nécessaire pour pratiquer une politique culturelle plus équitable. Sinon il s'agit d'une politique culturelle à vases communicants. La décision que le Conseil va prendre ce soir n'est pas seulement une décision financière. Cette décision aura un impact sur l'ensemble des activités culturelles de la ville, les associations, sur les bénévoles, donc sur la population morgienne. Elle invite à soutenir le rapport de majorité.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a entendu le Syndic, un rapport de minorité peut faire avancer un débat. Etes-vous prêt à aller dans le sens du vœu du rapport de majorité et d'y donner suite ? Le vœu qui précise que le mandat de la CCAC soit étendu à l'ensemble des subventions et non pas aux quelques CHF 20'000.00 que traite la CCAC actuellement. Cela peut avoir son importance pour le débat. Il remercie M. le Syndic d'y répondre ce soir.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond qu'il a oublié de mentionner un point dans les décisions municipales tout à l'heure et s'en excuse. Il informe que la Municipalité a donné mandat à son service d'élaborer un règlement pour définir le fonctionnement de la commission et ses

attributions détaillées. M. Busslinger doit sous-entendre, qu'en cas d'acceptation par le Conseil communal de cette politique culturelle 2016-2021, son service sera mandaté par la Municipalité pour réformer le règlement de la CCAC, puisque la composition change. Le travail qui s'impose pour définir le fonctionnement de cette commission sera effectué, soit réfléchir à ses attributions. Il n'est pas aujourd'hui en mesure de dire quelle en sera l'étendue car cela n'est pas décidé mais la porte est ouverte. Il ajoute que les commissions consultatives sont les outils de la Municipalité, que les membres sont désignés par les forces politiques, mais nommés officiellement par la Municipalité. Les règlements s'y référant également. Il espère avoir répondu au souhait de M. Busslinger.

M. Richard BOUVIER réagit à ces nouvelles informations. Entre alibi ou opportunité, l'on se situe certainement un peu entre les deux. Il revient sur les propos du Syndic qui laissaient sous-entendre que le Conseil avait toujours le contrôle par le budget. Etant membre de la Commission des finances depuis bientôt dix ans, il sait que c'est souvent trop tard. La ligne est inscrite et il est toujours difficile d'aller enlever CHF 5000.00 là-dedans. Il y a des conventions, il est difficile de réagir du budget et il pense qu'il est préférable que le Conseil puisse réagir en amont. C'est pourquoi il pense que la CCAC serait plus intelligente. Au niveau des clés de répartition, il admet que c'est n'est pas simple à mettre en place comme ça a été fait pour le sport. S'il a développé cette motion à l'époque, c'était suite à l'attribution de la subvention au Salon du Livre. Il ne souhaite pas revivre la même chose dans quelques années. Il ne veut pas que l'on donne de l'argent simplement parce que l'on en demande. Selon lui, une politique correcte dispose d'une enveloppe que l'on partage en fonction des demandes. Mais on ne donne pas uniquement parce que quelqu'un le demande. C'est ce qu'il souhaite garantir et à ce stade il n'a pas le sentiment qu'une telle garantie existe. C'est sa plus grande crainte. La proposition d'intégrer les politiques est une bonne nouvelle, cela va dans le bon sens, mais sans élargir le mandat cela serait du gaspillage de temps.

M. le Syndic Vincent JACQUES est obligé de clarifier un certain nombre de choses suite aux propos de M. Bouvier. Les conseillers communaux n'ont pas les compétences qu'ont les membres de la Municipalité lorsqu'ils attribuent des subventions, lorsqu'ils décident de donner un montant ou de déposer un préavis. Tenons-nous à nos rôles respectifs. Il entend le désir de M. Bouvier d'avoir plus de maîtrise et de gestion sur ce qu'il appelle. Néanmoins, le budget reste un outil que l'on peut amender en tout temps et il est faux de prétendre que de modifier une ligne budgétaire en décembre est hors délais. C'est peut-être politiquement incorrect mais pas trop tard. Lorsque M. Bouvier dit que le Conseil, s'il se trouve à l'intérieur d'une commission consultative pourrait agir en amont, pourquoi, pour modifier une subvention ? Ne nous trompons pas, nous parlons de commission consultative. Les membres présents donneront leurs opinions, nourriront les débats, mais c'est la Municipalité qui va décider au final des éléments budgétaires, quelle que soit la position de la commission consultative. C'est déjà le cas de la commission actuelle. La Municipalité ne suit pas toujours la commission, certaines demandes ne sont pas forcément suivies. Parfois la Municipalité donne moins, parfois plus que ce que la commission avait demandé. C'est une chambre de réflexion et de résonance mais au niveau décisionnel c'est du ressort de la Municipalité puis du ressort du Conseil dans le cadre de l'examen de la Commission des finances et du budget.

M. Bastien MONNEY se réjouit de vivre dans une ville de culture. La culture est un bon marqueur de la qualité de vie et de développement économique, comme l'attestent des études

menées à ce sujet. On parle de l'effet Bilbao qui entraîne la fidélisation des habitants au lieu de vie, un tourisme accru et un rayonnement international. La Municipalité l'a bien compris et nous propose, en réponse à la motion Richard Bouvier, une politique culturelle 2016-2021 réfléchie et cohérente, dont les actes sont définis et qui permettra de soutenir raisonnablement les acteurs culturels locaux. L'enveloppe budgétaire pour la culture augmente de 3% et permettra d'allouer des subventions en adéquation avec l'offre et les prestations proposées au public. En parallèle, les directives pour l'attribution des subventions culturelles, annexées au rapport, fixent un cadre qui permet le suivi et le contrôle des attributions. L'évaluation périodique des subventions est un enjeu important permettant de pouvoir contrôler et vérifier le bon usage de ces subventions. Notre Conseil est souvent appelé à se prononcer sur des investissements. Nous pouvons aussi investir dans la culture et notre Groupe soutient l'augmentation annuelle de CHF 173'000.00 proposée dans le préavis. Cette charge peut être qualifiée de pérenne, c'est à-dire qui dure longtemps ou depuis longtemps. Est-ce cela qui retient certains et les incite à renvoyer le préavis ? Comme piste et à titre de comparaison, le Conseil a accepté, l'année dernière d'investir 10 millions de francs pour les travaux de Marcelin et du giratoire de la Tour. Un amortissement sur 20 ans, d'un montant de CHF 321'500.00 a été voté. Cette dépense est selon lui pérenne. Le même budget pour la culture existera-t-il dans vingt ans ? Bien habile ou alors de très mauvaise foi celui qui pourra y répondre. Richard Bouvier a posé les bonnes questions et il estime avoir trouvé les bonnes réponses. Il invite à soutenir le rapport de majorité.

Mme Laurence CAVERSACCIO LAMBERT constate que l'on parle beaucoup d'équité. Elle relève que finalement le débat ne va pas amener à une équité de traitement entre les acteurs culturels mais d'une équité avec les acteurs du monde culturel et du monde sportif. En 2012, le Conseil a voté sur un préavis qui portait sur la politique sportive et qui prévoyait une commission consultative, composée de représentants des associations sportives et de la Municipalité, sur un cahier des charges bien précis, qui traitait uniquement des subventions extraordinaires. Le Conseil doit-il avoir moins confiance dans les acteurs culturels que sportifs ? Faut-il craindre des abus ? Effectuer un contrôle plus acharné, comme le suggère le rapport de minorité ? Le Groupe des Verts ne le pense pas et invite à soutenir le rapport de majorité.

M. Richard BOUVIER insiste sur la différence fondamentale qu'il existe entre la culture et le sport. Dans le sport il y a des règles, dans la culture il n'y a pas de règles possibles, donc il faut discuter.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil passe au vote, sur un amendement, deux rapports et un préavis, dans cet ordre.

L'amendement est refusé avec 40 voix contre, 35 pour et 3 absentions.

Le rapport de majorité est opposé au rapport de minorité : c'est avec 42 voix pour le rapport de majorité, contre 34 pour le rapport de minorité que **le rapport de majorité a été accepté.**

Le préavis municipal est accepté par 42 voix pour, 30 contre et 5 absentions.

M. Baptiste MULLER félicite et remercie le Conseil pour les débats fournis de ce soir. La Municipalité a apporté des éléments nouveaux. Afin que chacun et chacune puisse mener sa réflexion, le Groupe PLR propose un deuxième débat comme l'autorise l'article 80 du règlement

du Conseil communal. Un tiers des conseillers doivent l'accepter, soit 27 personnes. Le deuxième débat aura lieu car 29 personnes ont voté pour.

Mme Maria Grazia VELLINI annonce que le Groupe SPI demande le deuxième débat immédiatement. Selon le règlement il faut deux tiers des personnes présentes, soit 53 personnes. Seuls 43 membres soutiennent le débat immédiat. Le second débat est ajourné à la séance du 1^{er} juin 2016.

N° 18/5.16 Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre.

M. le Président Laurent BEAUVERD informe les conseillers qui reçoivent la version papier des documents, que les conclusions de la COFIN qu'ils ont reçues n'étaient pas les bonnes. M. Xavier DURUSSEL lira les conclusions de la COFIN relatives à cet objet.

Mme Patricia DA ROCHA, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport, qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte, personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité, 3 avis contraires et 16 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité sur l'étude préliminaire concernant l'évolution du site de Beausobre ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 545'000.00 TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la nouvelle construction de Beausobre V ainsi que la réorganisation et la transformation de Beausobre III et IV ;
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 109'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016.

8. Postulat Antoine André " Pour un vrai choix dans nos cantines " - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Municipale Sylvie PODIO informe que la Municipalité ne s'oppose pas à ce postulat.

M. Baptiste MULLER demande le renvoi en commission. Au moins 10 membres doivent accepter, c'est le cas. L'objet sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil pour la nomination d'une commission.

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité n'a pas d'autres réponses à donner que la réponse écrite aux questions de M. GILLIARD, qui se trouvait dans les documents en main des conseillers.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

" Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour avoir répondu de manière circonstanciée à mes questions concernant le PDCirc, en abordant tous les points que j'avais soulevés.

Il y aurait beaucoup à ajouter, je me contenterai donc seulement des quelques remarques suivantes.

Premièrement : heureusement qu'il y a quelques années, lors de la discussion concernant le PDComm (Plan Directeur communal), la commission avait réussi à faire retirer, avec beaucoup de difficultés, le volet " circulation " du PDComm : On aurait sinon entériné ce qui était déjà de manière évidente, une aberration, la mise à double-sens des Charpentiers. Au moins feu le PDCirc aura servi à confirmer une évidence.

Deuxièmement, il est permis de s'étonner de cette fin "en queue de poisson" pour un plan qu'on nous a promis " à bout touchant " si longtemps...et qui si on en croit les réponses de la Municipalité, n'était pas si prêt que ça de toucher au but. Il est juste dommage que malgré la réponse, on ne sache toujours pas vraiment ce qu'il y avait dans le PDCirc en gestation. Mais arrêtons là les frais, et laissons la Municipalité le soin de gérer la suite.

A propos de frais, passons rapidement sur le dépassement de budget, de plus d'un quart, sans que le Conseil n'en ait été informé.

Enfin, il s'avère soit que le bureau mandaté pour l'étude ne disposait pas des compétences nécessaires, soit que le cahier de charges était si imprécis et lacunaire, voire les deux à la fois. Dommage qu'il ait fallu attendre si longtemps pour s'en rendre compte.

Bref, maintenant on sait d'où on vient, on espère savoir où l'on va.

Chapitre clos, arrêtons-nous là. "

10. Questions, vœux et divers.

Mme Françoise PONTONIO se réjouit, en tant qu'accueillante en milieu familial, que la Municipalité ait installé des places de jeux au Nord de l'autoroute, soit à Beausobre et à la Gracieuse. Toutefois, elle regrette que ces places ne soient pas aménagées pour les petits enfants. Les jeux ne sont pas à leur hauteur, ce qui les rend inaccessibles, voire dangereux. Il n'existe pas de toboggan, de balançoire sécurisée ou de module pour les plus petits, leur permettant de grimper et glisser. La garderie de Beausobre est équipée pour les plus petits et ces jeux sont visibles des enfants, qui n'y ont pas accès. Elle déplore également l'inexistence d'une poubelle, qui selon elle est indispensable pour inculquer les règles de civisme, en matière de gestion des déchets, aux enfants. Elle remercie la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que les remarques de Mme Pontonio seront prises en compte et que la Municipalité va voir ce qu'elle peut faire pour répondre aux besoins des trotteurs sur ces places. Concernant la poubelle, une visite sur place sera organisée et si aucune poubelle ne se trouve à proximité, la Municipalité en fera poser une.

Mme Maria Grazia VELLINI prie les commissaires en charge des statuts de l'ARASMAC de se retrouver au pied du perchoir en fin de séance pour fixer la date de la séance.

M. le Président Laurent BEAUVERD signale qu'il l'a déjà mentionné au point 6.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Laurent BEAUVERD lève la séance à 22h07.

Le Président

Laurent Beauverd

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet